

Food and
Beverage
Canada



Aliments
et boissons
Canada

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2024

Le 4 août 2023

Personne-ressource : Kristina Farrell, directrice générale
Aliments et boissons Canada
kristina.farrell@fbc-abc.com

ALIMENTS ET
BOISSONS
ATLANTIQUE



FOOD &
BEVERAGE
ATLANTIC



FOOD &
BEVERAGE

CTAQ

FOOD &
BEVERAGE
manitoba



FOOD AND
BEVERAGE
ONTARIO

ALBERTA
food processors association

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : Que le gouvernement fédéral accorde un financement pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un *Plan stratégique national pour la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication des aliments et des boissons*.

RECOMMANDATION 2 : Que le gouvernement fédéral facilite l'embauche de travailleurs étrangers dans le secteur de la fabrication des aliments en rendant permanente l'augmentation à 30 % du plafond du pourcentage de travailleurs étrangers temporaires annoncée en 2022.

RECOMMANDATION 3 : Que le gouvernement fédéral complète les initiatives visant à améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires en simplifiant le processus de demande, en améliorant la transparence pour les demandeurs et en déterminant des mesures pour remédier aux retards de traitement, en particulier pour les demandes provenant du Québec.

RECOMMANDATION 4 : Que le gouvernement fédéral accélère ses efforts visant à mettre en place un système d'employeur de confiance dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, comme il a été annoncé dans le budget de 2022.

RECOMMANDATION 5 : Que le gouvernement fédéral mette en place des programmes qui permettent aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers à l'année et dans des postes permanents, notamment en établissant des voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires ainsi que des voies d'immigration pour les travailleurs de secteurs essentiels, comme le secteur de la fabrication des aliments et des boissons.

RECOMMANDATION 6 : Que le gouvernement fédéral adopte une approche cohérente et coordonnée pour assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement du système alimentaire canadien, y compris :

- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement;
- Investir dans la surveillance et la collecte continues de renseignements sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et canadiennes;
- Investir dans des mesures visant à protéger le système alimentaire canadien de chocs externes et à assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en commençant par une évaluation critique des principaux facteurs de risque et des vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- Établir des protocoles visant à mobiliser les intervenants en cas de perturbation grave de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à l'échelle nationale ou régionale;
- Travailler de concert avec les gouvernements infranationaux pour mettre en œuvre une approche cohérente en matière de gestion des urgences, y compris un système de communication à point de contact unique pour l'industrie.

RECOMMANDATION 7 : Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les territoires et les municipalités pour adopter une approche coordonnée visant à répondre aux besoins en matière de logements abordables, de transports publics et d'autres infrastructures requises pour soutenir la main-d'œuvre locale.

RECOMMANDATION 8 : Que le gouvernement fédéral surveille de près les travaux d'élaboration du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie en veillant à ce que celui-ci soit transparent et inclusif et en s'assurant qu'il protège adéquatement les fabricants canadiens d'aliments et de boissons. Que le gouvernement fédéral intervienne, s'il y a lieu, pour veiller à ce que l'adhésion au Code de conduite soit obligatoire pour les détaillants et que celui-ci protège efficacement les intérêts du secteur canadien de la fabrication des aliments et des boissons.

RECOMMANDATION 9 : Que le gouvernement fédéral mette en œuvre les recommandations formulées dans l'étude de marché sur la concurrence dans le secteur de l'épicerie de détail au Canada, menée par le Bureau de la concurrence.

RECOMMANDATION 10 : Que le gouvernement fédéral propose des mesures incitatives aux entreprises de fabrication d'aliments et de boissons pour qu'elles investissent dans l'innovation et stimulent la concurrence dans le secteur grâce à une adoption plus répandue de l'automatisation et de la numérisation.

INTRODUCTION

Le Canada compte quelque 8 000 fabricants d'aliments et de boissons, dont la grande majorité exploite de petites et moyennes entreprises. Le secteur des aliments et des boissons est le deuxième secteur manufacturier en importance au Canada et le plus grand employeur manufacturier au pays.

Présents dans chaque région, les fabricants d'aliments et de boissons sont au cœur de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Peu de produits agricoles, comme le blé, le canola, le lait et le porc, arrivent dans le garde-manger des consommateurs sans d'abord avoir été transformés en produits comme du pain, de l'huile, du yogourt, du bacon, etc. Un secteur de la transformation dynamique et robuste est essentiel pour veiller à la souveraineté alimentaire du Canada, soutenir le secteur agricole primaire et assurer la sécurité alimentaire des Canadiens.

Le secteur de la fabrication des aliments et des boissons est tout aussi essentiel à l'économie nationale et à la croissance économique du pays. En effet, ce dernier emploie plus de 280 000 Canadiens, génère des revenus annuels de près de 120 milliards de dollars et est responsable de l'exportation de marchandises d'une valeur annuelle de 40 milliards de dollars.

Les dernières années ont été marquées de défis sans précédent. Graves pénuries de main-d'œuvre, perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, inflation record des prix, urgences climatiques, catastrophes naturelles, perturbations liées aux infrastructures des transports, etc. – tous des événements qui ont exercé des contraintes démesurées et déstabilisantes sur les fabricants canadiens d'aliments et de boissons. Alors que l'industrie devrait se tourner vers la relance et la croissance, elle est plutôt confrontée à des mesures de consolidation et à un ralentissement.

Pour assurer l'avenir du système alimentaire canadien, il s'avère essentiel de veiller à renforcer les éléments fondamentaux – la main-d'œuvre, les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures – qui soutiennent et maintiennent la stabilité de notre industrie et d'autres et qui permettent au secteur de la fabrication des aliments et des boissons de rester concurrentiel.

MAIN-D'ŒUVRE

Les pénuries de main-d'œuvre constituent toujours l'un des problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les fabricants canadiens d'aliments et de boissons. Selon les estimations, le secteur est actuellement à court de 20 % de sa main-d'œuvre. La pandémie a exacerbé la situation et celle-ci risque de s'aggraver encore davantage alors qu'une grande partie de la population atteindra l'âge de la retraite ces dix prochaines années. À l'instar d'autres secteurs des infrastructures essentielles, le secteur de la fabrication des aliments et des boissons peine à attirer des travailleurs, le bassin limité de candidats ne cessant de rétrécir.

Des pénuries chroniques de main-d'œuvre et d'importantes lacunes en matière de compétences sapent la capacité du Canada à maintenir la production alimentaire aux niveaux actuels, ce qui menace la sécurité alimentaire des Canadiens et nuit à la croissance des échanges commerciaux ainsi qu'au développement économique futur du secteur.



Plan stratégique pour la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication des aliments et des boissons

Grâce au financement du Centre des compétences futures, Aliments et boissons Canada, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et la Fédération canadienne de l'agriculture dirigent les travaux d'élaboration d'un *Plan stratégique pour la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication des aliments et des boissons*. Plus de 100 intervenants participent à ce projet mené par l'industrie qui vise à dégager les causes profondes des pénuries de main-d'œuvre et des lacunes en matière de compétences dans l'industrie, à définir des mesures concrètes pour remédier à ces problèmes ainsi qu'à fixer des objectifs et des délais pertinents pour mesurer les progrès réalisés en vue de les résoudre. Les travaux s'articulent autour des cinq principaux thèmes suivants : perception et connaissance du secteur et des carrières, culture organisationnelle et ressources humaines, immigration et travailleurs étrangers, perfectionnement des compétences, et automatisation et technologie.

RECOMMANDATION 1 : Que le gouvernement fédéral accorde un financement pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un *Plan stratégique national pour la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la fabrication des aliments et des boissons*.

Immigration et travailleurs étrangers

Les travailleurs étrangers jouent, et continueront de jouer, un rôle essentiel pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du secteur de la fabrication des aliments et des boissons, particulièrement en cette période où les marchés du travail du Canada se resserrent.

Pour les travailleurs étrangers, les façons d'entrer au Canada sont aujourd'hui limitées, sans compter que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui concerne les emplois saisonniers ou temporaires, peut être laborieux. Les délais d'approbation sont longs, en particulier pour les employeurs du Québec, les entreprises ne peuvent qu'embaucher un nombre limité de travailleurs, et le processus est très répétitif pour les travailleurs qui reviennent au pays. De même, compte tenu de la quantité limitée d'options pour embaucher des travailleurs étrangers à l'année ou dans des postes permanents, les entreprises se trouvent souvent contraintes à s'en remettre au PTET, malgré les minces possibilités pour ces travailleurs temporaires d'obtenir la résidence permanente. Parallèlement, le système d'immigration canadien, qui accuse actuellement d'importants arriérés, offre peu de possibilités aux travailleurs du secteur de la fabrication des aliments et des boissons.

En avril 2022, le gouvernement fédéral a annoncé des changements au PTET afin de remédier à court terme à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. Ces changements, comme l'augmentation temporaire du plafond à 30 % pour tous les fabricants d'aliments et de boissons, ont été accueillis favorablement et ont permis à certaines entreprises d'obtenir du renfort en matière de main-d'œuvre.

Néanmoins, des problèmes persistent. Bien que le budget de 2022 comprît un investissement visant à accroître la capacité de traitement des demandes des employeurs dans le cadre du PTET, les entreprises connaissent encore des retards dans le traitement de leurs études d'impact sur le marché du travail. En raison de ces retards, certaines entreprises ne sont pas en mesure d'obtenir à temps les travailleurs dont elles ont besoin.

RECOMMANDATION 2 : Que le gouvernement fédéral facilite l'embauche de travailleurs étrangers dans le secteur de la fabrication des aliments en rendant permanente l'augmentation à 30 % du plafond du pourcentage de travailleurs étrangers temporaires annoncée en 2022.

RECOMMANDATION 3 : Que le gouvernement fédéral complète les initiatives visant à améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires en simplifiant le processus de demande, en améliorant la transparence pour les demandeurs et en déterminant des mesures pour remédier aux retards de traitement, en particulier pour les demandes provenant du Québec.

RECOMMANDATION 4 : Que le gouvernement fédéral accélère ses efforts visant à mettre en place un système d'employeur de confiance dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, comme il a été annoncé dans le budget de 2022.

RECOMMANDATION 5 : Que le gouvernement fédéral mette en place des programmes qui permettent aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers à l'année et dans des postes permanents, notamment en établissant des voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires ainsi que des voies d'immigration pour les travailleurs de secteurs essentiels, comme le secteur de la fabrication des aliments et des boissons.

INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Le gouvernement fédéral a désigné le secteur de la fabrication des aliments et des boissons comme un secteur des infrastructures essentielles dans sa [Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles](#). Les secteurs des infrastructures essentielles sont considérés comme étant essentiels au bien-être des Canadiens.

Malgré le caractère essentiel du système alimentaire canadien, peu de mesures sont en place pour le protéger de pressions externes. Depuis le début de la pandémie, une série de contrecoups déstabilisent les fabricants d'aliments et de boissons : pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, pénuries d'ingrédients, hausse des coûts des intrants et de la fabrication, phénomènes météorologiques et climatiques, blocages et fermeture des frontières, enjeux géopolitiques internationaux, menaces d'arrêts de travail, et beaucoup d'autres. À l'heure actuelle, plus de 90 % des entreprises alimentaires canadiennes connaissent encore des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement.

La responsabilité de maintenir l'infrastructure et les chaînes d'approvisionnement alimentaires du Canada, et les difficultés que cela implique, relèvent en grande partie de l'industrie elle-même. Le manque de coordination entre les diverses entités administratives, notamment les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux ainsi que les administrations régionales et municipales, complique davantage les choses.

Le rapport du [Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement](#), publié en octobre 2022, reconnaît que la gestion actuelle de l'infrastructure des transports du Canada donne lieu à une approche fragmentée et souligne la nécessité de créer une chaîne d'approvisionnement plus flexible, souple, résiliente, concurrentielle et efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il présente notamment une recommandation visant à établir un bureau de la chaîne d'approvisionnement pour unifier la responsabilité et l'autorité du gouvernement fédéral en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement des transports dans l'ensemble des ministères fédéraux. Nous estimons que cette approche devrait être étendue aux chaînes d'approvisionnement des infrastructures essentielles, en particulier à celle du système alimentaire canadien.

RECOMMANDATION 6 : Que le gouvernement fédéral adopte une approche cohérente et coordonnée pour assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement du système alimentaire canadien, y compris :

- **Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement;**
- **Investir dans la surveillance et la collecte continues de renseignements sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et canadiennes;**
- **Investir dans des mesures visant à protéger le système alimentaire canadien de chocs externes et à assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en commençant par une évaluation critique des principaux facteurs de risque et des vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;**
- **Établir des protocoles visant à mobiliser les intervenants en cas de perturbation grave de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à l'échelle nationale ou régionale;**
- **Travailler de concert avec les gouvernements infranationaux pour mettre en œuvre une approche cohérente en matière de gestion des urgences, y compris un système de communication à point de contact unique pour l'industrie.**

Le rapport des [Tables de stratégies économiques du Canada : Agroalimentaire](#), publié en 2018, souligne l'importance d'une infrastructure des transports résiliente et de grande qualité pour soutenir le système agroalimentaire canadien. Plus récemment, le [Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement](#) a présenté des mesures visant à renforcer l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement des transports au Canada, notamment afin de remédier aux problèmes de main-d'œuvre dans le secteur des transports.

Les chaînes d'approvisionnement ne dépendent pas seulement des infrastructures. De plus en plus, le manque d'infrastructures locales et régionales, comme des logements abordables, des réseaux de transports publics et des services de garde d'enfants, nuit à la capacité des entreprises à subvenir à leurs besoins de main-d'œuvre.

RECOMMANDATION 7 : Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les territoires et les municipalités pour adopter une approche coordonnée visant à répondre aux besoins en matière de logements abordables, de transports publics et d'autres infrastructures requises pour soutenir la main-d'œuvre locale.

CONCURRENCE

Code de conduite du secteur des produits de l'épicerie

Les frais imposés par les détaillants et les relations tendues entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement figurent toujours parmi les principales contraintes auxquelles font face les fabricants d'aliments et de boissons au Canada. Alors que l'élaboration du Code de conduite du secteur des produits de l'épicerie a débuté en 2021, certains s'inquiètent de la capacité du Code à protéger les intérêts des petits et moyens fabricants si celui-ci n'est pas à la fois obligatoire et exécutoire.

RECOMMANDATION 8 : Que le gouvernement fédéral surveille de près les travaux d'élaboration du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie en veillant à ce que celui-ci soit transparent et inclusif et en s'assurant qu'il protège adéquatement les fabricants canadiens d'aliments et de boissons. Que le gouvernement fédéral intervienne, s'il y a lieu, pour veiller à ce que l'adhésion au Code de conduite soit obligatoire pour les détaillants et que celui-ci protège efficacement les intérêts du secteur canadien de la fabrication des aliments et des boissons.

RECOMMANDATION 9 : Que le gouvernement fédéral mette en œuvre les recommandations formulées dans l'étude de marché sur la concurrence dans le secteur de l'épicerie de détail au Canada, menée par le Bureau de la concurrence.

INNOVATION

Une adoption accrue de l'innovation et, à plus long terme, le développement d'une culture d'innovation seront cruciaux pour assurer la stabilité et la croissance de l'ensemble du système alimentaire du Canada, y compris du secteur de la fabrication des aliments et des boissons. L'innovation jouera également un rôle important dans l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur et dans l'amélioration de la qualité des emplois.

RECOMMANDATION 10 : Que le gouvernement fédéral propose des mesures incitatives aux entreprises de fabrication d'aliments et de boissons pour qu'elles investissent dans l'innovation et stimulent la concurrence dans le secteur grâce à une adoption plus répandue de l'automatisation et de la numérisation.